



Instance de Commandement et CAPC DSD

du 19 avril 2019

*CGC-Douanes était représentée par
O.Gourdon (DSD1) et O. Fouque (DSD2)*

Cette instance de commandement était présidée par le Directeur Général assisté du Directeur général adjoint, de la sous directrice RH, du chef du bureau RH3 et de ses équipes.

Instance de commandement

L'assemblée a été informée du départ de la chef de bureau FID1, celle-ci rejoignant l'Inspection des Services comme auditrice. La prochaine instance de commandement traitera donc de la nomination d'un nouveau chef de bureau FID1.

En outre, le directeur régional de Mulhouse remplace le DR de Poitiers appelé à la retraite.

Par ailleurs, une entrée dans le statut d'administrateur est réalisée avec l'accession du chef de POC d'Orly à ce statut d'emploi sur le poste FID3.

Une nouvelle instance de commandement aura lieu en juin 2019, peut être couplée à une nouvelle CAP.

CAPC DSD

Un administrateur des douanes a souhaité rejoindre la division de Brest pour des raisons personnelles, il perd de ce fait le statut d'emploi pour redevenir DSD1 sans perte indiciaire. Il pourra peut être, à terme, être éligible au grade de DPSD et pourra éventuellement redevenir administrateur en fonction des circonstances.

Un collègue DSD2 de la DIPA rejoint par ailleurs la DNRED comme chef de BOP PLI.

La direction générale souligne à regret le nombre très important de postes non pourvus à l'occasion de cette CAP (Caen et St Julien division mais aussi Dunkerque POC, Marseille DRGC pôle supervision / gestion et le pôle ressources et moyens de la DNRFP).



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !

La sous-directrice RH indique que beaucoup de collègues ont des contraintes personnelles qui pèsent toujours davantage dans les choix qu'ils émettent et souhaite entamer une démarche pro-active auprès de collègues pressentis qui sont depuis au moins 3 ans en poste.

Par ailleurs, au regard du nombre de vacances, elle considère que le vivier actuel des IP/ DSD n'est pas suffisant pour combler l'ensemble des postes du fait de la création d'un trop grand nombre de nouveaux postes. La CGC a demandé s'il était envisageable d'augmenter le nombre d'IP issus de la sélection pour répondre à ce besoin mais ce n'est semble-t-il pas envisagé par la DG.

Enfin, la sous direction RH regrette que les candidats aux CAPC fassent trop peu de choix diversifiés, de ce fait, leur candidature peut ne pas être retenue s'il y a un autre candidat mieux placé, ce qui limite la mobilité de tous.

A une question sur les affectations Paris Spécial dans le cadre du Brexit, le Directeur général a expliqué que le report au 31 octobre dans le cadre de la communication sur le calendrier des échéances relatif au Brexit était faussement simplificateur car il s'agit de la date ultime s'il n'y a pas de ratification de l'accord. Il reste la possibilité pour le Royaume-Uni de ratifier l'accord avant (et dans ce cas, le Royaume-Uni sortirait de l'Union européenne le 1^{er} jour du mois suivant). En outre, les britanniques vont devoir organiser les élections européennes mais s'ils ne le font pas, ils se mettront de fait hors de l'Union européenne le 1^{er} juin 2019. Le DG considère donc qu'il ne faut surtout pas relâcher la pression sur la mobilisation de la douane dans ce cadre et ne pas désarmer notre dispositif.

Enfin, un aparté est réalisé sur les difficultés à pourvoir certains postes auprès des administrateurs comme celui de receveur interrégional (notamment à la DIPA). Les OS et la DG soulignent que les fonctions de receveur font peur par méconnaissance des fonctions car les aspects techniques sont à démythifier et le poste est très intéressant, sorte de tour de contrôles de l'ensemble des processus métiers. Reste la responsabilité comptable qui n'est que rarement mise en œuvre mais qui peut poursuivre les collègues alors qu'ils ont changé de postes et ne sont plus à même de répondre aux interrogations. Il faudrait pouvoir avancer sur ce chantier défendu notamment dans le cadre de l'Amicale des Directeurs.

La direction générale estime que cela porte préjudice à la défense du réseau comptable de la douane.

La CGC-Douanes se tient à votre disposition pour toute question.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !



Tel : 01 53 18 00 72

[Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

Le syndicat spécialiste de vos préoccupations !